

## LE VOISINAGE ET LES DROITS DU VOISIN

### PREMIER SERMON

Louange à ALLAH seigneur de l'univers. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'ALLAH, l'unique qui n'a point d'associés et j'atteste que Mouhamed est son serviteur et son messager. Que la paix et la bénédiction d'ALLAH soient sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons et sur tous ceux qui suivront leur chemin jusqu'au jour du jugement dernier. La plus véridique des paroles est celui d'ALLAH et la meilleure voie est celle de Mouhamed (paix et salut sur lui) ; les pires des choses en matières de religion sont celles inventées toute choses inventées dans la religion est innovation, toute innovation est égarement et tout égarement mène à l'enfer. Qu'ALLAH nous en préserve.

Chers fidèles !

Craignez Allah sincèrement car la crainte d'Allah est l'ordre qu'il a donné à toutes ses créatures et elle est également le conseil que le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a donné à toute sa communauté.

Frères et sœurs en la foi ! L'islam a accordé une attention particulière aux relations entre voisins. C'est ainsi qu'il a incité les gens à être bienveillants envers leurs voisins, aussi bien en actes qu'en paroles et a interdit tout propos et geste susceptibles de lui causer du tort. Mieux encore, il a fait de cette attitude de bonté éloignée de toute malveillance un élément faisant partie intégrante de la foi, et a mis en doute la foi de celui qui n'a pas su mériter la confiance de son voisin. L'islam a également annoncé aux croyants que le meilleur d'entre eux auprès d'ALLAH est celui qui se montre le meilleur envers son voisin.

D'après 'Abdallah Ibn Omar le messager d'ALLAH a dit : « le meilleur des compagnons auprès d'ALLAH est celui qui est le meilleur envers son compagnon et le meilleur des voisins auprès d'ALLAH est celui qui est le meilleur envers son voisin » At tirmidhi.

L'islam prescrit donc au musulman de bien traiter son voisin, c'est pourquoi il l'habitué à développer de bonnes relations avec tous ceux qui l'entourent, que ce soit à la maison, dans son lieu de commerce, à son lieu de travail ou en voyage, ... et considère que cela représente un droit prescrit et confirmé dans le coran et la sunna... Cette bienfaisance ne se limite pas seulement aux voisins de la maison ou aux collègues de travail, mais elle s'étend également aux Etats et aux collectivités. Ils doivent tous se respecter et entretenir entre eux des relations de bon voisinage. Tout cela est prouvé par cette parole d'ALLAH:

﴿ وَأَعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ۚ وَالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ﴾ [النساء: ٣٦]

« Adorez ALLAH et ne lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers

vos père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue, le voisin durant le voyage et les esclaves en votre possession » S4 V36.

Par ailleurs la fraternité que l'islam nous demande de vivre consiste à témoigner réciproquement de la compassion, avoir de l'amitié les uns pour les autres, avoir de la sympathie les uns à l'égard des autres, et accomplir les droits les uns envers les autres, comme il est mentionné dans le hadith rapporté par Al-Boukhari et Mouslim, d'après Abdoullah ibn Omar (qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit : (Le musulman est le frère du musulman, il n'est pas injuste envers lui et il ne l'abandonne lorsqu'il a besoin de lui ; et quiconque aide son frère, Allah l'aide ; et quiconque dissipe le tourment d'un musulman, Allah lui dissipera un tourment parmi les tourments du jour du jugement ; et quiconque cache les défauts d'un musulman, Allah cachera ses défauts le jour du jugement)

D'après Ibn Omar et Aïcha (qu'ALLAH soit satisfait d'eux) le prophète a dit : « l'ange Gabriel ne cessait de me recommander d'avoir des égards pour le voisin à tel point que je croyais qu'il allait lui donner le droit à l'héritage du voisin » Boukhari et Mouslim

Aïcha a dit : « le droit du voisinage s'étend à quarante maisons de chaque côté ». D'aucuns définissent également le voisin comme « celui qui entend l'appel ou bien ceux qui partagent la même mosquée »

Quelque soit le degré de voisinage (parent ou étranger, musulman ou mécréant, proche ou lointain) l'islam nous recommande de bien le traiter

En effet, il y a quatre sortes de voisins

- le voisin musulman et proche parent qui a trois droits :

\*le droit que lui procure son appartenance à l'islam ;

\*le droit du voisinage,

\*et le droit de la parenté.

- le voisin musulman avec qui on n'a pas un lien de parenté ; celui là a deux droits

\*le droit pour son appartenance à l'islam

\*et le droit du voisinage.

- le voisin mécréant et proche parent qui a lui aussi deux droits

\*le droit du voisinage,

\*et le droit de la parenté

- le voisin mécréant avec qui on n'a pas de lien de parenté, ce dernier n'a qu'un droit : celui du voisinage.

Chers musulmans ! Il est rapporté dans le sahih de Muslim que le prophète a dit:

« que celui qui croit en ALLAH et au jour dernier soit bienfaisant envers son voisin »

Par ailleurs, le coran et les hadiths du prophète nous prouvent l'importance des droits du voisin en refusent la plénitude de la foi à quiconque nuit à son voisin. Parmi ces droits, figure l'interdiction de faire subir au voisin quelque dommage, conformément à ce hadith du prophète qui dit:

« que celui qui croit en ALLH et au jour dernier ne fasse aucun mal à son voisin » Boukhari et Muslim. Et dans une autre version « que celui qui croit en ALLAH et au jour dernier traite son voisin avec égard » Muslim.

Et dans un autre hadith le prophète dit: « par ALLAH ! il ne croit pas ! Par ALLAH il ne croit pas ! Par ALLAH il ne croit pas ! On lui demanda de qui s'agit-il, il répondit : « celui dont le voisin n'est pas à l'abri de la méchanceté et des nuisances » Boukhari et Muslim

Parmi les choses qui cultivent l'amour et l'affection entre les voisins il y a l'échange de cadeaux car le prophète l'a recommandé. Pour cette raison, le fait d'offrir de la nourriture au voisin lors de certaines occasions est une chose symbolique et fait partie de ces droits. Le prophète de dire à cet effet en conseillant Abou dharr « O toi Abou dharr ! lorsque tu prépares de la sauce mets y assez d'eau et prends soin de tes voisins » Muslim.

En outre, le voisin qui a plus de droits est celui dont la porte est la plus proche conformément à ce hadith rapporté par Aicha qui dit, « je dis ô messager d'ALLAH j'ai deux voisins à qui des deux dois-je faire des cadeaux ? Le prophète répondit : « à celui dont la porte est la plus voisine de la tienne » Boukhari.

Ô Serviteur d'Allah, soyez donc vigilants quand il s'agit des droits de voisinage et repentez-vous vers votre Seigneur.

## SECOND SERMON

Louange à Allah notre créateur, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur tous les messagers.

Chers musulmans ! Sachez qu'il n'y a rien qui rend l'homme plus heureux, qui épanouisse plus sa poitrine, et qui soit plus réjouissant pour son âme, que le fait qu'il vive dans sa société parmi les gens en ayant un cœur pur, une âme pure, un bon caractère, étant utile et profitables pour ses frères et sœurs musulmans ,et aussi pour ses voisins.

La bienveillance envers le voisin ne se limite pas seulement aux adeptes de notre religion mais elle concerne également les non musulmans. Il y a aussi parmi les droits du voisin, le fait de lui adresser les salutations lorsqu'on le rencontre, de se renseigner sur son état, de lui venir en aide en cas de besoin, de lui rendre visite lorsqu'il est malade, d'assister aux funérailles et présenter ses condoléances

lorsqu'il est éprouvé, de le féliciter lorsqu'il lui arrive un événement heureux, de répondre à son invitation, de ne pas divulguer ses secrets, d'être affable envers ses enfants et de les orienter vers le bien et de ne pas lui nuire en versant de l'eau ou des ordures devant sa porte etc.

Malheureusement frères et sœurs en islam ! De nos jours beaucoup de gens bafouent les droits du voisinage, de sorte que leurs voisins ne sont pas à l'abri de leurs méfaits. Alors que ceux qui font preuve de bienveillance envers leurs voisins sont les meilleurs auprès d'ALLAH. Le prophète dit: « le meilleur des compagnons auprès d'ALLAH est le meilleur d'entre eux envers son compagnon et le meilleur des voisins auprès d'ALLAH est le meilleur d'entre eux envers son voisin » rapporté par AT tirmidhi.

C'est ainsi qu'on évoque un jour devant le prophète le cas d'une femme qui priait et jeûnait beaucoup mais qui causait du tort à ses voisins, alors le prophète dit : « elle est en enfer » Ahmad authentifié par al Albany.

Chers musulmans ! Tout péché commis envers le voisin est une offense grave portée contre la religion d'ALLAH et ce conformément à ce hadith du messager d'ALLAH qui dit : « qu'un homme commette l'adultère avec dix femmes est moins grave pour lui que de faire cela avec la femme de son voisin ». Il dit encore :« qu'un homme commette un vol dans dix maisons est moins grave pour lui que de voler dans la maison de son voisin » Ahmad.

Par ailleurs le voisinage entre les Etats est semblable au voisinage entre les individus, dans la mesure où la bienveillance est recommandée dans leurs rapports. Et que les guerres entre les Etats n'ont été causées que par la violation de ce grand principe.

Que le tout puissant nous accorde sa grâce et nous pardonne nos péchés.